



Objet : Augmentation du Tarif minimum Jour-étude et des prélèvements 2011

Bonjour à toutes & tous ,

Tout d'abord nous vous souhaitons une bonne et heureuse année 2011, pleine de réussite dans vos projets.

Vous êtes actuellement en cours de mission d'étude par le biais du système de conventions d'étude Passerelle V .

Nous nous permettons de vous faire parvenir ce courrier pour vous informer des augmentations tarifaires & de prélèvement Passerelle V pour l'année 2011.

Ces augmentations sont de plusieurs ordres :

1. Comme tous les ans l'URSSAF augmente sa base de calcul des cotisations en suivant l'augmentation du SMIC en vigueur. Depuis le 01/01/2011 cette base de calcul des cotisations est passée de 35,44 € par jour-étude travaillé à 36 €. Cette augmentation à une répercussion sur le calcul de votre tarif net. Le prix par jour de cotisations étudiantes passe de 5,49€ par jour étude à 5,58€ en 2011.

2. Depuis l'année dernière l'indice des charges patronales (URSSAF, accident du travail, sécurité sociale, assurance vieillesse ainsi qu'une nouvelle taxe versements transports) reversées mensuellement à l'État par Passerelle V a très nettement augmenté. Pour compenser une partie de cette hausse de taxes, Passerelle V est tenue d'élever d'un point son prélèvement global effectué sur la somme Hors Taxe de chaque règlement . Le prélèvement global passera donc de 15% à 16% en 2011.

3. Considérant tous ces changements, le tarif HT jour-étude minimum facturable passe de 105€ à 106€ pour l'année 2011.

Ces changements rentrent en vigueur dès le 01/02/2011. La grille de tarifs 2011 est disponible sur www.passerellev.com

Si vous souhaitez réajuster, en concertation avec votre structure d'accueil, votre tarif en fonction de la nouvelle grille 2011 en vigueur. Sur simple accord des deux parties, Passerelle V pourra modifier le tarif des conventions en cours dans ce sens.

Si vous avez des questions concernant ces modifications n'hésitez pas à nous contacter.

Bien cordialement.

Passerelle V